

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1307-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 22 avril 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1307-2024 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux normes d'implantation, afin d'autoriser les habitations multifamiliales de quatre (4) logements dans la zone résidentielle GI05R, d'autoriser les bâtiments de 13 logements et de préciser les marges minimales autorisées dans la zone résidentielle HJ09R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP11-2024 et SP11-2024 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 10 mai 2024.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 10 mai 2024.

Donné à Granby, ce 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 17 mai 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier